Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-212900732-20251209-2025D053-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2025D053

Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour « La Renouée»

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 19 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 03/12/2025
Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Stéphane BOUGET, Alain TIRILLY, Jérémy LAINÉ, Sylvie RICOU, Sébastien BOUGET, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Loïc GOUTTEQUILLET, Maryannick PENN, Joël ABRASSART, Yvonne ARZIC-PENIL, Catherine BARON, Nathalie DOUVENOT-KERVARREC
Absents/Excusés : Geneviève DENIS-KERANFORN
Secrétaire de séance : Alain TIRILLY
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 14 Votants : 14 Procurations : 1

VU le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public annexé.

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société « La Renouée » renouvelle sa demande d'occupation précaire de l'espace situé au niveau de l'ancien moulin de Poul Rodou pour l'année 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCORDER : la convention d'occupation précaire du domaine public à la société la « Renouée » jusqu'à la fin de l'année 2026
DE FIXER : la redevance à 1 000€ pour l'année 2025, facturé en 1 fois au mois de septembre
D'AUTORISER : le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le secrétaire de séance
Alain TIRILLY

Le Maire,
Pierre LE GOFF